

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

Date de convocation : 05 avril 2022
 Date d'affichage : 05 avril 2022
 Conseillers en exercice : 15
 Conseillers présents : 11
 Conseillers absents : 04
 Conseillers ayant donné pouvoir : 02

Le 12 avril 2022 à 19h30, le Conseil municipal de Montvalezan s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Claude Fraissard, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude Fraissard, Maire, Thierry Gaide, Jean-Pierre Maître, Thierry Vignes, Sébastien Gaidet Adjoints, Odile Villiod, Faye Davison, Christophe Fraissard, Thibault Gaidet, Dominique Maître, Pierre Maze, conseillers,

Était excusés : Catherine Garandel (pouvoir à Thibault Gaidet), Laurent Hanicotte (pouvoir à Odile Villiod), Grégory Maître, Stéphane Gaide, conseillers

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, **Dominique MAITRE**, est désigné à l'unanimité et accepte cette fonction

Approbation du dernier Compte Rendu.

Information sur les décisions

Date	Objet	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
03/03/2022	Reprise talus route des Laix	Marmottan TP	4 096,00	4 915,20
07/03/2022	ordinateurs RCTM - Crèche	Degecom	2 475,94	2 971,13
08/03/2022	contrat SPS réhabilitation Maison du Ski	Bureau Véritas	2 520,00	3 024,00
08/03/2022	Matériel mise aux normes PMR bâtiments communaux	Saniflam	3 058,63	3 670,36
10/03/2022	Lasure baies vitrées école	Duchosal	4 259,60	5 111,52
10/03/2022	Intervention TVI en soutien agents ST	TVI	25 000,00	25 000,00
10/03/2022	Entretien des sentiers	TVI	2 500,00	2 500,00
10/03/2022	Luminaire pour liaison piétonne	Selux	7 295,40	8 754,48
10/03/2022	Curage	Marchiello	3 333,34	4 000,00
10/03/2022	Chaines tracteur Valtra	RSC	2 791,51	3 349,81
22/03/2022	Matériel mise aux normes PMR bâtiments communaux - Galopins	Handinorme	2 574,45	3 089,34
22/03/2022	Produits entretien garage mécanique	ZEP	2 730,65	3 276,78
25/03/2022	Vélo à assistance électrique	Déchathlon	2 774,25	3 329,10
29/03/2022	Création d'un cheminement vers le sommet du Mont Valaisan	ONF	7 267,46	8 720,95
04/04/2022	Acquisition d'un porte outils pour le déneigement	Legsa	15 600,00	18 720,00

Jean-Claude Fraissard – « ce qui va être présenté a été débattu en C° finances »

Jean-Pierre Maître – « pas dans les détails »

Jean-Claude Fraissard – « vous pourrez poser des questions – nous avons cette année ajouté des explications dans les projets de délibérations – ce qui n'a pas été évoqué en commission – investissement de 300 000€ HT au budget LGI ajouté pour des travaux sur l'aménagement du

R+1 de la Maison du Ski dès cette année – peu de personnes étaient informées de cet ajout de dernière minute.

Fait nouveau également, nous avons eu connaissance dernièrement de l'obtention d'une subvention de 54 000€ de la part du département qui n'est pas encore prise en compte dans le budget proposé au vote ce soir.

Enfin, en cette fin de saison, les perspectives financières sont plus favorables que celles que nous avons envisagé avec prudence début février. En effet, nous avons reçu depuis l'Etat 1259 qui confirme le recouvrement de l'ensemble des recettes fiscales Club Med notamment et précise l'évolution des bases fiscales de 3.4%.

Il faudra qu'on redébatte prochainement en Commission Finances sur le recalage du PPI et la réactualisation de la prospective financière.

Avant de passer au vote des budgets, une présentation graphique de l'évolution de notre épargne nette en prévision – intéressant.

1. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RH

Délibération n°2022_031 : AG – Création et élection des membres de la commission d'appel d'offres

Vu l'article L-1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant : « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique,..., le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Vu l'article L.1411-5 stipulant : La commission est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des 3 membres titulaires puis des 3 membres suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ELIT Jean-Pierre Maître, Thierry Gaide, Thierry Vignes en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres , ELIT Christophe Fraissard, Odile Villiod, Laurent Hanicotte en tant que membres suppléant de la commission d'appel d'offres.

Discussion :

Jean-Claude Fraissard, lors du conseil municipal du mois de mai 2020, nous n'avions pas procédé à l'élection de cette commission. Cette commission est nécessaire pour les consultations passées en procédures formalisées, supérieures à 5 382 000 € HT pour les travaux et 215 000€ HT pour les prestations de services. Cette commission sera nécessaire pour l'appel d'offres relatif aux navettes été/hiver –«Bourg-St-Maurice, Séez, Ecludets Montvalezan et villages, La Rosière, Col du Petit Saint-Bernard. »

Délibération n°2022_032 : RH – Tableaux des effectifs des emplois non permanents et des emplois saisonniers – création

Le conseil municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Considérant qu'en prévision de la saison estivale 2022 il est nécessaire de renforcer les services techniques (entretien espaces verts, sentier, propreté) le service ASVP (stationnement, orientation des touristes, sécurité), pour la période de juin à septembre 2022.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 précitée ;

Emploi non permanent – création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Afin de préparer et anticiper au mieux le départ de plusieurs agents d'une part et de suppléer à des absences préjudiciables pour la réalisation d'interventions tout au long de l'année des services administratifs, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 13 avril 2022 pour une durée d'un an pour accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois de juin à septembre 2022 en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

⇒ A ce titre, seront créés :

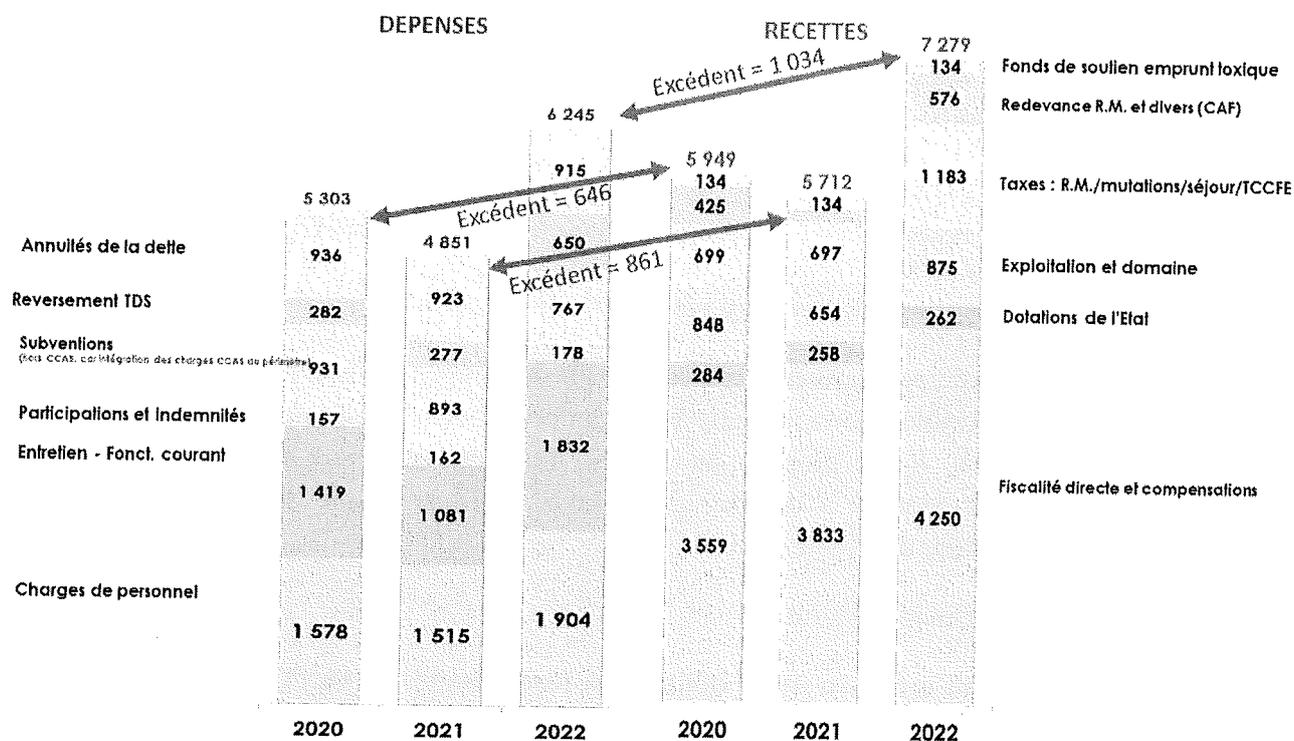
- ♦ au maximum 2 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent espaces verts, sentiers, propreté.
- ♦ au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'ASVP.
- ♦ 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent polyvalent service administratif pour une durée d'un an à compter du 13 avril 2022.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Discussion :

Jean-Claude Fraissard – cette délibération a pour vocation de créer les postes nécessaires au recrutement de deux agents services techniques saisonniers pour l'été, 1 agent ASVP saisonnier pour l'été et de créer un poste transitoire pour la période de tuilage entre la nouvelle assistante du DST et la titulaire actuelle du poste. Une fois le poste libéré par la titulaire actuelle, la personne remplaçante sera affectée sur ce poste.

Jean-Claude Fraissard présente la synthèse graphique ci-dessous permettant de visualiser l'épargne nette et son évolution – tous budgets (principal, LGI, CCAS). Cela permet d'avoir une vision de ce qu'il est prévu de dégager sur l'exercice 2022 (sans effet des reports et virements à l'investissement).



Jean-Pierre Maître – j'aurais aimé avoir ce type de document avant le conseil municipal.

Jean-Claude Fraissard – document établi cet après-midi pour faciliter la compréhension de la situation financière de la collectivité.

Jean-Claude Fraissard précise – Les dernières évolutions permettent d'espérer une progression de notre capacité d'investissement sur la période 2023-2026 qui serait portée à une fourchette située entre 1 550 k€ et 1 750 k€...hypothèses à affiner.

Délibération n°2022_033 : FIN – Compte de gestion 2021 – Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget principal de l'année 2021 établi par le receveur municipal de Bourg St Maurice comme suit :

Compte de Gestion 2021

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	3 078 569,96 €	5 754 485,20 €

Dépenses	1 707 291,07 €	5 545 158,75 €
Solde d'exécution	1 371 278,89 €	209 326,45 €

Le résultat global de l'exercice est de : 1 580 605.34 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l'année 2021, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget principal.

Discussion :

Jean-Claude Fraissard rappelle pour mémoire la décomposition des chiffres, à savoir :

Détail dépenses investissement BP 2021 : Acquisition immobilisations corporelles : 1 022k€ / Remboursement emprunt 623k€.

Détail recettes investissement BP 2021 : Taxe aménagement : 1 200k€ / FCTVA : 910k€ / Amortissements : 800k€ / Subventions d'investissement : 60k€.

Détail recettes fonctionnement : Recettes fiscales : 4 975ke / Refacturations salaires + redevance + divers : 476k€ / Sortie emprunts à risque : 134k€ / Revenus des immeubles : 131k€.

Détail dépenses fonctionnement : Masse salariale : 1 522k€ / Subvention OT + CCAS + divers : 1 203k€ / Charges générales : 890k€ / Amortissements : 814k€ / Taxe de séjour + FPIC : 454k€ / Intérêts : 236k€ / Annulation indemnité COVID : 207k€ / Subvention d'équilibre Eau : 214k€

Délibération n°2022_034 : FIN – Compte administratif 2021 – Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget principal de l'année 2021, établi par le service des finances de la commune. Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2021

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 545 158,75 €	5 754 485,20 €
Investissement	1 707 291,07 €	3 078 569,96 €

Le résultat global de l'exercice est de : 1 580 605.34 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l'année 2021, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal.

Discussion :

Jean-Pierre Maître – j’ai demandé le compte administratif dans sa version M14 – il vous a tous été envoyé préalablement – dans ce document, il y a les balances qui détaillent ces montants sous forme de tableau – je ne sais pas si tout le monde analyse bien les chiffres – moi-même, j’ai besoin d’avoir ces tableaux – je n’arrive pas à mémoriser – c’est perturbant pour moi que cela soit présenté ainsi.

Philippe Gimbret, responsable Finances – le compte administratif était encore en préparation jeudi dernier – on prend note – on va s’améliorer

Jean-Pierre Maître - on ne pourra que s’améliorer

Délibération n°2022_035 : FIN – Affectation du résultat 2021- Budget principal – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats de clôture du budget principal, récapitulé ci-dessous :

Résultats de clôture de l'exercice 2021

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	3 535 001,79 €	6 543 854,48 €
Dépenses	1 707 291,07 €	5 545 158,75 €
Résultats cumulés de 2021 à affecter	1 827 710,72 €	998 695,73 €

Monsieur Le Maire propose l’affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	1 827 710,72 €	998 695,73 €
Affectation obligatoire à l'article 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés de 2021, soit :		
→Déficit d'investissement reporté : 0€		- €
→Reste à Réaliser 2021 : <u>D -1 058 715,86 €</u> <u>R 0</u> <u>Solde : €</u>		
Résultat à reporter au Budget primitif 2022	1 827 710,72 €	998 695,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation du résultat du budget principal en intégrant les « Restes à réaliser 2021 ».

Délibération n°2022_036 : FIN – Taux d'imposition 2022 – Approbation

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2022, avec une augmentation linéaire 0% sur l'ensemble des taux :

TAXE LOCALES	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière bâtie	19.37%	19.76%	19.76%	19.76%	19.76%	30.79%*	30.79%
Taxe foncière non bâtie	152.91%	155.97%	155.97%	155.97%	155.97%	155.97%	155.97%
Cotisation foncière des entreprises	34.54%	35.23%	35.23%	35.23%	35.23%	35.23%	35.23%

**NB – en 2021, évolution du Taux communal TFB 2020 (19.76%) + Taux TFB 2020 du Conseil Départemental (11.03%) = 30.79%*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les taux tels que présentés dans le tableau ci-dessus ; **PREND ACTE** que conformément à la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, **le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** est figé sur son niveau de 2019, soit **18,55%**, **DIT** que les taux votés seront notifiés, conformément aux règles en vigueur, par transmission de l'état n°1259, aux services de l'Etat.

Discussion :

Jean-Pierre Maître – concernant l'intercommunalité – pas d'augmentation des taux également – peut-on néanmoins avoir une explication sur la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) ?

Jean-Claude Fraissard – pas de changement par rapport à l'an passé – la CCHT est basée sur le montant plafond 40€/foyer – devrait évoluer dans un avenir proche avec une organisation administrative différente et la création éventuelle d'une structure plus large

Délibération n°2022_037 : FIN – Subventions 2022 aux associations et/ou organismes de droit public et/ou privé et/ou budgets annexes

Les demandes de subventions des associations et/ou organismes de droit public et/ou privé et/ou budgets annexes ont été étudiées lors des réunions Maire-Adjoints et des commissions

finances dédiées étendues à tous les membres du Conseil municipal. Il est proposé d'attribuer les montants suivants, dans un souci de contrôle des dépenses publiques :

Associations	Proposition 2022
Association du Petit Saint Bernard	160.00 €
USM / Section Free style	30 780.00 €
Club de Golf de La Rosière	2 000.00 €
Groupe Folklorique Les Frontières	1 000.00 €
Association Tremplin	1 000.00 €
TOTAL ASSOCIATIONS - Article 6574	34 940.00 €
CCAS - Article 657362	95 000.00 €
LGI - Article 67441	770 500.00 €
EPIC - Article 657364	677 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS	1 577 440.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VOTE les subventions conformément aux propositions ci-dessus ; **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document découlant des présentes, notamment les conventions d'objectifs et de financement.

Discussion :

Dominique Maître – concernant la subvention pour le club des sports, ne pourrions-nous pas faire passer cette subvention par le SIVU pour que Séez participe aussi ?

Jean-Claude Fraissard – proposition à creuser, nous vérifions si cela est possible au regard des statuts du SIVU

Jean-Pierre Maître – à propos de la subvention apportée au budget du CCAS, présente le tableau synthétique/thématique du budget voté par le CCAS le 23 mars dernier.

BP 2022	Dépenses	Dépenses %	Recettes	Recettes %	Solde
Foyer Brindze 2	66 667,00 €	18%	15 730,00 €	4%	- 50 937,00 €
Crèche P'tits Mouzets	249 740,00 €	68%	166 640,75 €	46%	- 83 099,25 €
Jumelage Perros	12 538,50 €	3%	1 860,00 €	1%	- 10 678,50 €
Service civique	5 245,00 €	1%	368,00 €	0%	- 4 877,00 €
Ainés Colis de Noël	4 500,00 €	1%	- €	-	- 4 500,00 €
Secours d'urgence	4 000,00 €	1%	- €	-	- 4 000,00 €
Noël des enfants	900,00 €	0%	- €	-	- 900,00 €
Divers	1 620,00 €	0%	-	-	- 1 620,00 €
Subventions associations	3 000,00 €	1%	- €	-	- 3 000,00 €
Virement investissement	16 500,00 €	5%	-	-	- 16 500,00 €
Résultat reporté N-1			85 561,33 €	23%	85 561,33 €
FCTVA				0%	- €
Dons				0%	- €
Subvention d'équilibre			94 550,42 €	26%	94 550,42 €
Total	364 710,50 €	100%	364 710,50 €	100%	- €

Délibération n°2022_038 : FIN – Budget primitif 2022 – Budget principal – Approbation
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget principal, comme suit :

RECAPITULATIF BP 2022

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7 186 219,50 €	7 332 386,00 €
RESULTAT 2021 REPORTE 002		998 695,73 €
VIREMENT SECTION INVT	1 044 862,23 €	
DEPENSES IMPREVUES	100 000,00 €	
<u>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</u>	8 331 081,73 €	8 331 081,73 €
INVESTISSEMENT	1 651 118,87 €	2 827 375,23 €
DEPENSES IMPREVUES	100 000,00 €	
CAUTION	300 000,00 €	300 000,00 €
RESTES A REALISER 2021	1 058 715,86 €	954 000,00 €
RESULTAT 2021 REPORTE 001	- €	1 827 710,72 €
<u>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	3 109 834,73 €	5 909 085,95 €
<u>TOTAL BUDGET PRIMITIF 2022</u>	11 440 916,46 €	14 240 167,68 €

Le budget primitif est voté en suréquilibre après reprise des résultats définitifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget principal, après reprise des résultats définitifs.

Discussion :

Jean-Claude Fraissard rappelle les principaux éléments de composition des chiffres présentés, à savoir :

Détail dépenses investissement BP 2022 : RAR 2021 : 1 058K€ / Investissements : 977k€ / Remboursement emprunt 623k€ / Cautions : 300k€ / Dépenses imprévues : 100k€ / Restitution taxe aménagement : 50k€.

Détail recettes investissement BP 2022 : RAR 2021 à reporter : 954ke / Amortissements : 831k€ / Taxe aménagement : 570k€ / FCTVA : 250k€/ Cessions foncières : 131k€

Détail recettes fonctionnement : Recettes fiscales + taxe RM : 5 884k€ / Refacturations salaires + redevance + divers : 749k€ / Sortie emprunts à risque : 134k€ / Revenus des immeubles + redevance RM : 565k€.

Détail dépenses fonctionnement : Masse salariale : 1 904k€ / Subvention OT + CCAS + divers : 1 032k€ / Charges générales : 1 583k€ / Amortissements : 831k€ / Taxe de séjour + FPIC : 840k€ / Subvention d'équilibre LGI : 770k€/ Intérêts : 216k€.

Philippe Gimbret, responsable Finances, explique – le budget en voté en suréquilibre notamment en raison des résultats reportés. A noter, pour information, FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) = 190 000 € en 2022 contre 177 000 € l’an passé 2021

Le chapitre 12, est décomposé comme suit : 1 881k€ mairie, ccas, lgi et 23k€ de salaire OT.

Jean-Pierre Maître – j’avais calculé 1850 k€ pour le chapitre 12; l’an passé, nous étions à 1522 k€ et on passe à 1.9 k€ - gros bon également sur les charges générales - tout cela s’explique – tout a été travaillé en commission finances – quelques postes ont été relevé à ma demande notamment sur le carburant/énergie – le total des dépenses de fonctionnement évolue de 1 600 k€. - les recettes progressent quand même sinon nous n’y arriverions pas - cela nous permet d’intégrer en sus l’aménagement du niveau R+1 de la Maison du Ski - j’ai en effet demandé à voir pour intégrer ces travaux sur ce budget prévisionnel sur la base des estimations fournies par le maître d’œuvre – c’est un vrai plus de pouvoir le faire sur ce budget 2022 - faire attention aux dépenses de fonctionnement qui peuvent très vite évoluer.

Délibération n°2022_039 : FIN – Compte de gestion 2021 – Budget location gestion d’immeubles – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Gestion d’immeubles » de l’année 2021 établi par le receveur municipal de Bourg St Maurice, ci-après récapitulé :

Compte de Gestion 2021

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	307 338,39 €	364 244,15 €
Dépenses	365 709,18 €	168 785,19 €
Solde d’exécution	- 58 370,79 €	195 458,96 €

Le résultat global de l’exercice est de : 137 088.17 €

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif de l’année 2021, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d’approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 POUR, 1 ABS (JPM), APPROUVE le compte de gestion de l’année 2021 du budget annexe « Gestion d’Immeubles »

Discussion :

Jean-Claude Fraissard rappelle les principaux éléments constitutifs des chiffres mentionnés, à savoir :

Détail dépenses investissement LGI 2021 : Report déficit 2020 : 194k€ / Remboursement emprunt 58k€/ Divers Maison du ski et Terrasses : 45k€ / Maitrise d’œuvre Maison du ski : 40k€

Détail recettes investissement LGI 2021 : Affectation compte 1068 déficit et RAR 2020.

Détail recettes fonctionnement LGI 2021 : Loyers Maison du ski et pôle public : 200k€ / Report résultat 2020 : 151k€.

Détail dépenses fonctionnement LGI 2021 : Charges de copro : 62k€ / Salaires SPA : 52k€ / Energie : 11k€ / Intérêts : 10k€.

Jean Pierre Maître – je n’apprécie pas ne pas avoir eu les éléments de détail à l’avance.

Jean-Claude Fraissard – on peut quand même faire confiance aux services

Jean-Pierre Maître - On travaille tout à l’envers – je ne vois pas à la quoi la commission sert – nous aurions dû sortir cela plus tôt – c’est le dernier « carat » – on est obligé de voter.

Délibération n°2022_040 : FIN – Compte administratif 2021 – Budget location gestion d’immeubles – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif du budget annexe « Gestion d’immeubles » de l’année 2021, établi par le service des finances de la commune. Les réalisations de l’exercice sont les suivantes :

Compte Administratif 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat de l’exercice
Fonctionnement	168 785,19 €	364 244,15 €	195 458,96 €
Investissement	365 709,18 €	307 338,39 €	- 58 370,79 €

Le résultat global de l’exercice est de : 137 088.17 €

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion de l’année 2021, établi par les services du receveur municipal et approuvé par la délibération précédente du conseil, il est proposé d’approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, APPROUVE le compte administratif de l’année 2021 du budget annexe « Gestion d’Immeubles »

Délibération n°2022_041 : FIN – Affectation du résultat 2021 – Budget location gestion d’immeubles – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d’exécution du budget annexe « Gestion d’immeubles », récapitulé ci-dessous :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	- 58 370,79 €	195 458,96 €
Affectation obligatoire à l'article 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés de 2021, soit :		
→Déficit d’investissement reporté :	58 370,79 €	- 123 068,99 €
-		
→Reste à Réaliser de 2021 :	64 698,20 €	
-		

Résultat à reporter au Budget primitif de 2021	-	58 370,79 €	72 389,97 €
---	---	--------------------	--------------------

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 à affecter au compte 1068 est de 123 068,99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 POUR , 1 ABS (JPM), APPROUVE la reprise du résultat du budget annexe « Gestion d'immeubles » en intégrant les « Restes à réaliser 2021 ».

Délibération n°2022_042 : FIN – Budget primitif 2022 – Budget location gestion d'immeubles – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif du budget annexe « Gestion d'immeubles », comme suit et sort de la salle.

Budget primitif 2022- Vue d'ensemble

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 129 067,92 €	1 056 677,95 €
RESULTAT 2021 REPORTE 002	- €	72 389,97 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 129 067,92 €	1 129 067,92 €
INVESTISSEMENT	880 829,21 €	1 003 898,20 €
RESTES A REALISER 2021	64 698,20 €	
RESULTAT 2021 REPORTE 001	58 370,79 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 003 898,20 €	1 003 898,20 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF	2 132 966,12 €	2 132 966,12 €

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes après reprise des résultats définitifs ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe « Gestion d'immeubles » après reprise des résultats définitifs.

Discussion :

Jean-Claude Fraissard explique - Les investissements prévus sur LGI en 2022 représentent 41% de l'investissement de la collectivité, tous budgets confondus (1 900k€) - précise le contenu du budget prévisionnel de fonctionnement, à savoir :

Budget primitif 2022- Détail Fonctionnement		
CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	146 923,00 €	
Charges de personnel Spa	91 875,00 €	
Virement pour l'investissement : Autofinancement	879 229,21 €	
Autres charges de gestion courante	360,00 €	
Charges financières	7 680,71 €	
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	
Résultat de fonctionnement reporté		72 389,97 €
Remboursement sur rémunérations du personnel		- €
Produits des services et ventes diverses (SPA et loyers)		80 400,00 €
Loyers professionnels		204 500,00 €
Subvention communale		770 137,95 €
Charge exceptionnelle	- €	
Produits exceptionnels		1 640,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 129 067,92 €	1 129 067,92 €

Délibération n°2022_043 : FIN – Compte de gestion 2021 – Budget service de l'eau et assainissement – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte de gestion du budget annexe « Service de l'eau et assainissement » de l'année 2021 établi par le receveur municipal :

Compte de Gestion 2021

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	934 107,79 €	1 235 177,05 €
Dépenses	1 059 103,09 €	658 753,48 €
Solde d'exécution	- 124 995,30 €	576 423,57 €

Le résultat global de l'exercice est de : 451 428.27 €.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte administratif 2021, établi par le service des finances de la mairie, le Maire propose d'approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 POUR, 2 ABS (JPM et CF)APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement »

Discussion :

Jean-Claude Fraissard rappelle la décomposition des chiffres présentés, à savoir :

Détail dépenses investissement SEA 2021 : Report déficit 2020 : 686k€ / Remboursement emprunts 237k€ / Réseaux : 57k€ / Reprise amortissement subvention : 63k€.

Détail recettes investissement SEA 2021 : Affectation déficit 2020 : 667k€ / Amortissements : 266k€.

Détail recettes fonctionnement : Vente eau et redevance assainissement : 900k€ (sachant que le résultat réel était de 610k€) / Subvention d'équilibre : 214k€ / Quote part subventions : 63k€ / Fonds de soutien emprunt à risque : 47k€.

Détail dépenses fonctionnement : Assainissement et SAHI : 245k€ / Dotations amortissement : 267k€ / Intérêts : 71k€ / Redevances : 60k€.

Philippe Gimbret, responsable Finances explique – concernant le résultat, ce dernier est faussé et non représentatif de la réalité - en effet, nous avons eu des mauvaises informations du délégataire avec des recettes annoncées pour 2021 supérieures de 290 000€ à la réalité – malgré nos relances pour vérification, le chiffre nous a été confirmé – les rattachement ont été fait – à posteriori, le délégataire a reconnu son erreur – les dernières recettes annoncées intégrées une part des recettes attendues pour 2022. Le résultat est donc surévalué de 290000€. Les recettes réelles à prendre en compte pour 2021 étaient de 610 000 €. Le Résultat réel aurait dû être de 160k€. La rectification était impossible pour 2021. Ce surplus « fictif » devra être corrigé sur le BP 2022.

Thierry Gaide – tous les ans, c'est la même histoire – j'ai assisté à la visioconférence de mise à plat de la situation avec nos conseils et le délégataire – je n'ai pas apprécié l'argument avancé par le délégataire prétextant que nous étions un cas atypique – pour moi, nous ne sommes pas à la hauteur pour suivre ce budget – il faut faire un point comptable dans les réunions trimestrielles.

Jean-Claude Fraissard – je suis très confiant sur les résultats qui seront obtenus grâce à la mise en place de la méthodologie qui a été convenue lors de cette visioconférence.

Christophe Fraissard – ce n'est pas la première DSP du délégataire – finalement, nous ne sommes pas mieux qu'avant.

Thierry Gaide – il revient au directeur des services techniques de chapoter cela en relation avec les finances – cela m'inquiète quand on parle de transfert de compétence – le cabinet d'accompagnement « eau » ne m'a pas semblé à la hauteur – il va falloir être vigilant sur les questions de transfert de compétence à la CCHT

Jean-Claude Fraissard – le cabinet a pris les informations des budgets votés par les communes. Il n'a rien inventé.

Thierry Gaide – je pense que ce dossier de suivi financier du budget de l'eau doit être mis dans les mains d'AGATE - je n'ai pas aimé qu'on nous dise qu'on soit, soi-disant, différent du fonctionnement de Bourg-St-Maurice – c'est la même chose avec tarification saisonnière.

Je n'incrimine pas notre service comptabilité – il a subi.

Bourg-St Maurice a voté ses budgets début mars. Ils avaient donc les éléments de leur délégataire.

Jean Claude Fraissard – Bourg travaille avec le même délégataire. Nous avons eu un problème de périmètre sur la donnée qu'il nous a transmise.

Thierry Gaide – remercie Philippe Gimbret qui s'est grandement impliqué sur ce dossier pour faire vérifier les chiffres transmis par le délégataire – concernant l'estimation initiale au BP 2021 et les 490000€ qui étaient budgétisés, celle-ci était bien erronée.

Jean-Claude Fraissard – rappelle - AGATE avait fait une prospective – nous avons un service des eaux au fonctionnement économique délicat pendant quelques années.

Thierry Gaide – ce n'est pas la question, c'est l'erreur d'affectation le problème.

Jean-Claude Fraissard – l'important aujourd'hui est que l'on connaisse l'erreur et qu'on sache la gérer.

Jean-Pierre Maître – on devrait voter contre.

Jean-Claude Fraissard - qui ne fait pas des erreurs ?

Jean-Pierre Maître – je n'ai même pas eu la possibilité de venir à cette réunion de recadrage

Thierry Gaide – nous avons dit la même chose l'an passé en demandant que l'on ne revote plus dans la confusion.

Jean-Claude Fraissard – des nouveautés à appréhender - l'an passé, c'était le passage de la régie à la DSP, l'an prochain cela se passera bien – faut être positif

Délibération n°2022_044 : FIN – Compte administratif 2021 – Budget service de l'eau et assainissement -Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif 2021 du budget annexe, « Service de l'eau et de l'assainissement », établi par le service des finances de la mairie :

Compte Administratif 2021

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	658 753,48 €	1 235 177,05 €	576 423,57 €
Investissement	1 059 103,09 €	934 107,79 €	- 124 995,30 €

Le résultat global de l'exercice est de : 451 428,27 €

Le Maire quitte la salle le temps du vote.

Les chiffres étant en tous points identiques à ceux du compte de gestion 2021, établi par les services du receveur municipal et approuvés par la délibération précédente du conseil, il est proposé d'approuver le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 POUR, 2 ABS JPM et CF, ADOPTE le compte administratif 2021 du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement »

Délibération n°2022_045 : FIN – Affectation du résultat 2021 – Budget service de l'eau et assainissement – Approbation

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, les résultats d'exécution du budget principal, récapitulé ci-dessous :

Résultats d'exécution

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global
Reports 2020	- 686 175,79 €	667 295,30 €	- 18 880,49 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés (RAR)		- 667 295,30 €	
Résultat reporté		- €	
Résultat 2021	561 180,49 €	576 423,57 €	1 137 604,06 €
Résultats cumulés 2021 à affecter	- 124 995,30 €	576 423,57 €	451 428,27 €

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat comme suit :

Affectation de résultats

	Investissement	Fonctionnement
Résultats à affecter	- 124 995,30 €	576 423,57 €
Affectation obligatoire 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :		
Déficit d'investissement reporté :		- 138 664,91 €
Reste à Réaliser 2021 : -13 669.61 €		
Résultat à reporter au BP 2021	- 124 995,30 €	437 758,66 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 à affecter au compte 1068 est de 138 664.91€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation des résultats du budget annexe « Service de l'eau et de l'assainissement » en intégrant les « Restes à réaliser 2021 ».

Discussion :

Jean Pierre Maitre – c'est dommage que nous devons enregistrer ce résultat ainsi. Pour analyser les évolutions dans quelques années, cela aurait été beaucoup plus lisible de pouvoir rectifier la recette de l'exercice à hauteur de son montant réel.

Délibération n°2022_046 : FIN – Budget primitif 2022 – Budget service de l'eau et assainissement – Approbation

Le Maire présente le projet de budget annexe « eau et assainissement » élaboré par le service des finances de la mairie.

RECAPITULATIF BP 2022

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 082 197,13 €	909 745,19 €
RESULTAT 2021 REPORTE 002		437 758,66 €
VIRMENT SECTION INVT	265 306,72 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 347 503,85 €	1 347 503,85 €
INVESTISSEMENT	351 000,00 €	1 988 971,63 €
ENVELOPPE TRAVAUX	184 477,81 €	
RESTES A REALISER 2021	1 265 669,61 €	
RESULTAT 2021 REPORTE 001	124 995,30 €	
REPRISE DE SUBVENTION	62 828,91 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 988 971,63 €	1 988 971,63 €
TOTAL BUDGET	3 336 475,48 €	3 336 475,48 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget annexe « eau et assainissement » après reprise des résultats définitifs.

Discussion :

Jean-Claude Fraissard, précise quelques éléments d'information complémentaires sur le contenu des chiffres, à savoir :

- Contenu des investissements prévus au BP 2022

**BUDGET INVESTISSEMENTS SERVICE DES EAUX
DOB 2022**

	Article	Service	ANNUEL HT	CONTRAIT HT	ENJEUX RETENUS HT
OP078	Rénovation réseaux				
	bouclage La Rochette (Moe)	21531			
	renouvellement le Yaz				
	Bourgeail				
	Stockage et captage Traversette 500m3 • Réservoir Lièvre Blanc			65 000	
	reconstitution AMQME				
	sous total		0,00	65 000	0

OP231	Dévoiemnt réseaux	21531				
	Tachonnères					7 000
	Dévoiemnt réseaux divers			20 000,00		
	réseaux eaux usées Hermine					
	sous total			20 000,00	0	7 000
OP305	Travaux assainissement					
	Travaux d'assainissement divers			20 000,00		
	Diag eaux parasites					
	Amome					
	sous total			20 000,00	0	0
				40 000	65 000	7 000
				112 000		

- **Dépenses d'investissement BP 2022** : RAR 2021 : 1 265ke / Emprunt : 239ke / Invt 2022 : 112ke / Reprise amortissement de subventions : 63ke.
- **Recettes d'investissement BP 2022** : RAR 2021 : 1 252ke / Amortissement : 333ke / Virmt invt : 265ke / Affectation 1068 139ke.
- **Détail fonctionnement BP 2022** : Dépenses de fonctionnement : Part ECHM sur SAHI : 215ke / Part syndicale du SAHI : 98ke / Virement section investissement : 265ke / Dotations aux amortissements : 333ke / Charges financières : 66ke / Charges exceptionnelles : 370ke (régul recettes 2021)
- **Recettes de fonctionnement** : Part communale eau : 333ke / Redevance assainissement : 310ke / PFAC : 157ke / Fonds soutien emprunt : 47ke.

Jean-Pierre Maître – pas de subvention du budget communal cette année, mais sous réserve qu'on réalise la recette – je vote pour, mais je suis sceptique sur les recettes liées à l'évolution des unités logement – est il possible d'avoir des précisions ?

Yann Magnani – nous étions à 3100 en 2021, 3200 unités logement prévues en 2022 avec objectif fixé à moyen terme 3375.

Jean-Claude Fraissard – concernant nos recettes = 95% de celles-ci sont issues d'une part fixe, la consommation d'eau joue peu sur le montant de la recette – cela ne peut pas beaucoup varier d'une année sur l'autre

Jean Pierre Maître – quid de la prise en charge des changements de compteurs ?

Yann Magnani – c'est le délégataire qui en a la charge.

Jean-Pierre Maître – mais ont-ils vraiment intérêt à le faire puisque la facturation est principalement basée sur les unités logements ?

Thierry Gaide – à noter, concernant la ressource, cet hiver, nous n'avons pas eu besoin de pomper dans la galerie EDF.

Jean-Claude Fraissard – en effet, nous sommes passés de 40 à 80% de rendement de réseau – cela génère de belles économies d'achat d'eau – le cas échéant, nous payons le pompage à DSR qui paie EDF en retour.

Odile Villiod - il faudrait communiquer sur cette information car on nous reprochait un manque d'eau présumé par rapport au développement de la station.

Jean-Claude Fraissard – au regard de la fréquentation, c'est une très bonne nouvelle que nous n'ayons pas eu à pomper.

Thierry Gaide – cela a été bien géré.

Délibération n°2022_047 : FIN – Demande de subvention – Maison du ski – travaux de mise en sécurité

Monsieur Le Maire rappelle qu'avec l'accroissement du flux touristique notamment l'hiver, il apparait nécessaire que des travaux soit engagés sur le bâtiment de la Maison du Ski pour répondre aux demandes formulées par le préventionniste SDIS de la Commission de Sécurité

et afin de garantir une meilleure sûreté à nos vacanciers et de permettre au secours des pistes, l'ESF et la DSR de continuer leur activité.

Le projet consiste notamment à sécuriser, cloisonner et fermer les atriums avec la réalisation de deux dalles. Ainsi que la démolition des escaliers non encloisonnés intérieurs.

Ces travaux représentent un budget prévisionnel d'environ 424'900.00€ HT.

Il est sollicité l'aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Toujours dans la démarche de satisfaire notre clientèle hiver comme été, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour cet investissement une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 ; **AUTORISE** Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants ; **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention.

Délibération n°2022_048 : FIN – Demande de subvention au Département – Maison du ski - Facilitation du parcours client – Travaux d'aménagement d'une Salle de transition - Hors Sac et Bagagerie au R+1 - Appel à projet stations moyennes

Dans l'objectif de faciliter le parcours « skieur » et la mobilité des clients - au titre du développement, de la consolidation du produit ski/vélo, fidélisation des pratiquants, de l'accompagnement du sport été/hiver et de l'amélioration des conditions d'accueil/confort - l'étage de la maison du ski se prête parfaitement à l'aménagement d'une salle de transition « station-domaine skiable été/hiver » - repos /ravitaillement (hors sacs) et d'une bagagerie grâce notamment aux surfaces nouvelles générées par la création d'une dalle nouvelle sur le vide existant.

Aussi, afin de répondre aux attentes de la clientèle hivernal et estivale et d'améliorer l'accueil, la commune de Montvalezan souhaite compléter son offre touristique par la création d'une Salle de transition - Hors Sac et Bagagerie modulable en fonction des saisons dans l'enceinte du bâtiment existant et sur une surface d'environ 155m².

Ce projet est l'aboutissement d'une longue réflexion conjointe (office du tourisme, socio pro, domaine skiable, mairie) qui a fait l'objet d'une étude de programmation à l'échelle de la station afin d'identifier les besoins. La salle hors sac a été identifiée comme priorité n°1 pour l'accueil de la clientèle.

Ce projet permettra l'accueil des skieurs et non skieur en hiver dans un cadre moderne et agréable équipé des services suivants :

- Espace repas
- Espace détente
- Espace de travail
- Accès wifi
- Bornes de recharge téléphone et ordinateur portable
- Sanitaires
- Bagagerie / Vestiaire

Tous les espaces et mobiliers seront amovibles afin de permettre une utilisation saisonnière. Ainsi, hors saison et en été, au-delà de sa fonction 1ère maintenu, la salle hors sac pourra être convertie en salle d'accueil pour des activités sportive type zumba ou yoga à destination des clients.

D'un point de vue stratégique à l'échelle du territoire, cette installation est implantée sur le front de neige des pistes au point d'accueil de la clientèle véhiculés actuellement en bus ou en voiture mais qui constituera, à terme, la gare d'arrivée du futur ascenseur valléen au départ de Bourg Saint Maurice et Séz.

Le montant estimé des travaux et de l'aménagement est de 688 440 € HT.

Toujours dans la démarche de satisfaire notre clientèle hiver comme été, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour cet investissement une subvention au titre de l'appel à projet « stations moyennes » du Conseil Départemental de La Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération au titre de l'appel à projet « stations moyennes » du Département de La Savoie, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022, **AUTORISE** le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants, **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention.

Délibération n°2022_049 : FIN – Demande de subvention Région AuRA – Maison du ski - Facilitation du parcours client – Travaux d'aménagement d'une Salle de transition - Hors Sac et Bagagerie au R+1 – Plan Montagne 2

Dans l'objectif de faciliter le parcours « skieur » et la mobilité des clients - au titre du développement, de la consolidation du produit ski/vélo, fidélisation des pratiquants, de l'accompagnement du sport été/hiver et de l'amélioration des conditions d'accueil/confort - l'étage de la maison du ski se prête parfaitement à l'aménagement d'une salle de transition « station-domaine skiable été/hiver » - repos /ravitaillement (hors sacs) et d'une bagagerie grâce notamment aux surfaces nouvelles générées par la création d'une dalle nouvelle sur le vide existant.

Aussi, afin de répondre aux attentes de la clientèle hivernal et estivale et d'améliorer l'accueil, la commune de Montvalezan souhaite compléter son offre touristique par la création d'une Salle de transition - Hors Sac et Bagagerie modulable en fonction des saisons dans l'enceinte du bâtiment existant et sur une surface d'environ 155m².

Ce projet est l'aboutissement d'une longue réflexion conjointe (office du tourisme, socio pro, domaine skiable, mairie) qui a fait l'objet d'une étude de programmation à l'échelle de la station afin d'identifier les besoins. La salle hors sac a été identifiée comme priorité n°1 pour l'accueil de la clientèle.

Ce projet permettra l'accueil des skieurs et non skieur en hiver dans un cadre moderne et agréable équipé des services suivants :

- Espace repas
- Espace détente
- Espace de travail
- Accès wifi
- Bornes de recharge téléphone et ordinateur portable
- Sanitaires
- Bagagerie / Vestiaire

Tous les espaces et mobiliers seront amovibles afin de permettre une utilisation saisonnière. Ainsi, hors saison et en été, au-delà de sa fonction 1ère maintenu, la salle hors sac pourra être convertie en salle d'accueil pour des activités sportive type zumba ou yoga à destination des clients.

D'un point de vue stratégique à l'échelle du territoire, cette installation est implantée sur le front de neige des pistes au point d'accueil de la clientèle véhiculés actuellement en bus ou en voiture mais qui constituera, à terme, la gare d'arrivée du futur ascenseur valléen au départ de Bourg Saint Maurice et Sééz.

Le montant estimé des travaux et de l'aménagement est de 688 440 € HT.

Toujours dans la démarche de satisfaire notre clientèle hiver comme été, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour cet investissement une subvention de la Région

Auvergne Rhône Alpes au titre de Plan Montagne 2, Diversification des activités de montagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide la plus élevée possible de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la réalisation de cette opération au titre du Plan Montagne 2, Diversification des Activités de Loisirs, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022, **AUTORISE** le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants, **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention.

Délibération n°2022_050 : FIN – Demande de subvention – Véhicule de déneigement

Le Maire rappelle l'accroissement des besoins en déneigement du domaine public lié aux exigences qualitatives et sécuritaires en perpétuelles évolutions.

La commune de Montvalezan a fait le choix de renforcer son parc d'engins de déneigement avec l'acquisition d'un porte outils type Carraro qui sera équipé d'une fraise à neige.

Cet engin s'avère aujourd'hui indispensable aux opérations de déneigement des liaisons piétonnes et endroits étroits situés sur la station de La Rosière.

Ayant déjà eu un engin de ce type au sein des services techniques, ce matériel correspond aux caractéristiques répondant à nos problématiques.

L'acquisition d'un tel équipement représente un budget prévisionnel d'environ 40 500 € HT.

Il est sollicité l'aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022, **AUTORISE** le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants, **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi d'une éventuelle subvention.

2. URBANISME - FONCIER

Délibération n°2022_051 : FON – Acquisition des parcelles section E n°142, 144, 2562 et 2895 – Lieu-dit Manessier

Monsieur le Maire rappelle l'intention de la commune d'acquérir les parcelles section E n° 2895, 142, 144 et 2562 à l'occasion de leur changement de propriétaire dans l'optique de maintenir la destination touristique de celles-ci.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'hôtel-restaurant en lieu et place de l'actuel McKinley a été accordé par arrêté n°2020_149 (permis de construire n°073176 19M1014 délivré le 26/06/2020).

Pour la réalisation de cette construction, le porteur de projet - SAS TERRESENS, puis **SARL TETRAS LES BREVIERES** par transfert de permis de construire accordé par arrêté n°2021_230 en date du 19/07/2021 - achète auprès de la SCI EFY les parcelles E110, E111, E2545, E2547, E2554, E2556, E142, E144, E2562, E2895.

Les porteurs de projet se sont déclarés favorable de céder à la commune les parcelles en aval de la RD1090, soit les parcelles E2895, E142, E144 et E2562, pour une somme symbolique. Ces parcelles ne sont pas nécessaires pour la construction et sont en zone inconstructible (zone Ns du PLU).



Il est proposé que le prix d'acquisition soit basé sur l'arrêté du 28/06/2018 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2017 soit 4 530 € à l'hectare, soit 0,45 €/m². L'ensemble des 4 parcelles dispose d'une superficie de 1 579 m², le prix d'acquisition serait donc de 715 €.

Parcelles	Superficie	Prix d'acquisition par la commune
E2895	300 m ²	135 €
E144	635 m ²	285 €
E142	45 m ²	20 €
E2562	599 m ²	269 €
TOTAL	1 579 m²	710 €

Durant le chantier de l'hôtel-restaurant, une partie de ce ténement pourra servir à accueillir une base vie afin de faciliter le travail des entreprises et ne pas entraver les circulations publiques.

Dès lors, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'acquisition de ces parcelles,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 1111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Considérant que les communes peuvent acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE l'acquisition des parcelles E2895, E142, E144, E2562, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document correspondant ou découlant des présentes

Discussion :

TG – quid de la parcelle sur laquelle est implantée la douane ?

JCF – démarches faites – ne s'opposeraient pas à un déplacement du chalet

3. SERVICES TECHNIQUES

Délibération n°2022_052 : DST – Attribution du marché de travaux pour la Maison du Ski – mise en sécurité

Les marchés de travaux pour la réhabilitation de la Maison du Ski sont passés en procédure adaptée selon l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 – Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique.

La publicité a été lancée le 27 décembre 2021. La date limite de réception des offres était fixée au 28 janvier 2022.

Treize entreprises ont répondu :

Lot 01 – Démolition – Gros œuvre	Mauro Vision Construction
Lot 02 – Charpente bois	/
Lot 03 – Menuiseries extérieures	/
Lot 04 – Menuiseries intérieures	Favier Carouge
Lot 05 – Plâtrerie – Peinture – Plafond suspendu	Revolta Bener Duchosal
Lot 06 – Carrelage – Faïence	Sogreca Vision Construction
Lot 07 – Sols collés	/
Lot 08 – Electricité	Avenir Elecs Mengolli
Lot 09 – Plomberie – Sanitaire – Ventilation	Ferrard
Lot 10 – Ascenseur	Otis NSA Sasacaf
Lot 11 – Serrurerie	/

Pour le lot 9, il a été décidé de le rendre infructueux compte tenu du prix élevé par rapport à l'estimation.

Pour les lots 2, 3, 7 et 11 compte tenu qu'aucune offre n'a été présentée, il a été décidé de les déclarer infructueux.

Comme le prévoit la Loi dans ce cas de figure, il a été décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en respectant les conditions initiales du marché public.

Les entreprises suivantes ont remis une offre :

Lot 02 – Charpente bois

Lot 03 – Menuiseries extérieures

Lot 07 – Sols collés

Lot 09 – Plomberie – Sanitaire - Ventilation

Lot 11 – Serrurerie

Rappel des critères d'analyse des offres :

- prix : 60 %
- valeur technique : 40 %

Après analyse des offres conformément aux critères mentionnés ci-dessus, les candidats retenus sont :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot 01 – Démolition – Gros oeuvre	Mauro SAS	127 474,30	152 969,16
Lot 02 – Charpente bois	Fournier Julien	21 019,13	25 222,96
Lot 03 – Menuiseries extérieures	Portalp	7 800,00	9 360,00
Lot 04 – Menuiseries intérieures	STPA Carouge	15 723,60	18 868,32
Lot 05 – Platerie – Peinture – Plafonds suspendus	Bener	36 874,11	44 248,93
Lot 06 – Carrelage – Faïence	Sogreca	7 254,80	8 705,76
Lot 07 – Sols collés	Solmurex	30 556,12	36 667,34
Lot 08 – Electricité – Détection incendie	Mengolli Electricité	72 450,40	86 940,48
Lot 09 – Plomberie – Sanitaire – Ventilation	Donnet Energie	13 899,00	16 678,80
Lot 10 – Ascenseur	NSA division CFA	23 000,00	27 600,00
Lot 11 – Serrurerie	Chartreuse Métal	23 853,28	28 623,94

Le total des marchés de travaux s'élève à 379 904,74 € HT soit 455 885,69 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation par délibération du 25 mai 2020 pour la passation des marchés d'un montant inférieur à 214 000 € HT. Le montant prévisible du marché de travaux d'extension de la Maison du Ski étant supérieur, il convient que le Conseil municipal l'autorise à signer le marché de travaux de réhabilitation de la Maison du Ski avec les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer les marchés en procédure adaptée, attribués aux entreprises tel que défini ci-dessus pour un montant total de 379 904,74 € HT soit 455 885,69 € TTC

4. QUESTIONS DIVERSES

Jean Claude Fraissard – le vote des budgets est une étape importante dans la vie d'une collectivité – toujours compliqué – toujours un moment difficile – des choix à faire dans l'intérêt général.

Jean Pierre Maître – je suis déçu de la façon dont cela s'est passé – la grosse majorité étant largement indépendante de nos services – peut être aurions dû davantage anticiper sur les rapprochements avec la trésorerie – les autres communes qui ont délibéré avant ont eu leurs comptes avant.

Jean-Claude Fraissard – Dans une collectivité voisine, l'adjoint aux finances a fait voter le budget plus tôt sans tenir compte des validations avec le trésor public.

Thierry Gaide – effectivement, c'est ce qui leur a permis de voter dès début mars.

Thierry Gaide – je remercie les services, les finances, la comptabilité, le directeur – quand on est proche de tout cela, on sent que le travail est tendu.

Odile Villiod - faudra faire ajouter une cabane à cartons aux Eucherts, sinon, pas la peine d'aller sur le Flocon Vert.

Jean-Claude Fraissard - je fais le relais avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Thierry Gaide – rappelle - une benne à carton est disponible sous les services techniques – s'y déplacer, c'est ce que font les commerçants du centre.

Odile Villiod – je rappelle que tenir le bureau de vote est une obligation – j'étais étonnée que certains ne soient pas présents.

Jean-Claude Fraissard – tenir le bureau de vote est aussi accessible à tous citoyens.

Fin de séance à 21h30

Le secrétaire de séance
Dominique MAITRE



Le Maire,
Jean-Claude FRAISSARD

